



COMMISSION FOOTBALL LOISIR

Procès-Verbal n° 5

Réunion du :	Mardi 20 Septembre 2022
Présidence :	M. Julien LE DORAN
Secrétaire :	Mme Cathy DARDON
Présent :	M. Georges PEZZOLI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondances
- Informations
- Compte-rendu de la réunion avec les clubs

CORRESPONDANCES

AS SIBLAS : Demande le report de son match du 26.09.22 C/ SC TOULON. Avis favorable. La Commission fixera une date prochainement.

FC LONDAIS LIBRE : Demande à jouer ses rencontres au Stade Guillaumont jusqu'au 14 octobre, le stade Vitria étant fermé pour travaux.



INFORMATIONS

PLANNING – CRENEAUX HORAIRES DES INSTALLATIONS :

Les clubs connaissant déjà les lieux, jours et heures de leurs matchs doivent nous les communiquer le plus rapidement possible.

DOUBLES LICENCES :

Les clubs ayant des joueurs possédant une double licence « Libre / Loisir » ou « Loisir / Futsal » doivent communiquer les noms, n° de licence et clubs d'appartenance de ceux-ci (même s'ils font partie du même club) au secrétariat du District par mail à secretariat@var.fff.fr

INSTALLATIONS SPORTIVES :

Les terrains et installations sportives doivent satisfaire aux dispositions légales et aux règlements fédéraux et régionaux en vigueur

Les clubs disputant les championnats Loisirs doivent disposer pleinement d'une installation classée par la F.F.F. Au minimum au niveau T7 et pour l'éclairage au niveau E7 minimum. Cette dernière disposition sera intégrée au règlement du Football Loisir.

FINALE DES CHAMPIONS 2022 / 2023

La finale opposant l'US BANDOLAISE (vainqueur du Championnat) à ET. CLARET MONTEY (vainqueur de la Coupe du Var se déroulera le :

Jeudi 22 septembre 2022 à 20h30
Stade Deferrari à Bandol

REUNION AVEC LES CLUBS LOISIRS DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

Clubs présents : SIX FOURS LE BRUSC – F.C. LONDAIS LIBRE - UNION SPORTIVE MAHORAISE – A.S. SIBLAS – S.C. TOULON – M. Lecca Anthony (représentant un nouveau club de Toulon)

Excusés : LA RESERVE — ST-CYR – BANDOL US – CUERS PIERREFEU

La réunion a débuté à 18h30.

M. Jean-Paul RUIZ Vice-Président du District a ouvert la séance puis a demandé aux clubs (en tant que président de la Commission Coupe du Var) leur accord pour jouer la finale de la Coupe le samedi 3 juin 2023 en fin d'après-midi, le même jour que les finales de jeunes. Accord des clubs présents.

Le Président de la Commission, Monsieur Julien LE DORAN, qui après avoir souhaité la bienvenue aux clubs présents, a présenté les nouveautés et les obligations des clubs.

- ✓ Il n'y aura plus de remise de chèque aux arbitres cette saison, la Caisse de péréquation pour les indemnités des officiels est désormais en place. Les clubs sont priés de bien vouloir retourner au secrétariat du District le mandat « SEPA » ainsi que le « RIB » au plus tôt.
- ✓ Chaque club doit fournir un assistant pour la rencontre. Le joueur / assistant peut changer une seule fois dans la rencontre (un par mi-temps).
- ✓ Le barème des points pour les rencontres a été homogénéifié par rapport à la Fédération. Il est désormais : match gagnée = 3 points, match nul = 1 point, match perdu = 0 et match perdu pour forfait ou pénalité = -1 point.



- ✓ Si un arbitre a une autre licence pour un club de loisirs, il faut le signaler à la Commission afin d'éviter d'éventuel problème.cx

CONVOICATIONS : Le club recevant est tenu d'expédier au District avec l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur internet et dans « Footclub » 10 jours au moins avant la semaine où est programmé le match. Le planning peut également être adressé au District pour toute la saison.

HORAIRES DES MATCHS : Comme rappelé dans l'article 4 du règlement « FOOTBALL LOISIR », il est stipulé que les rencontres devront se jouer à partir de 19h30 et au plus tard à 21h00. Les horaires des rencontres devront être impérativement respectés.

REPORTS DE MATCHS : Il est rappelé comme chaque saison qu'il n'y a que pour deux motifs pour reporter une rencontre :

- POUR ALERTE ORANGE PLUIE
- ou SI LA RENCONTRE SE DEROULE UN JOUR FERIE.

Hormis ces deux motifs, le Commission émettra un avis défavorable.

FEUILLES DE MATCHS : La FMI est mise en place pour le championnat Loisir. Le club recevant doit avoir une feuille de match papier vierge au cas où la FMI ne fonctionnerait pas et avoir sur le portable du responsable des licences, la liste des joueurs sur « Foot Compagnon »

MAILLOTS DES EQUIPES : Le jeu de maillot pour les matchs est numéroté du n°1 le gardien au n°14 qui est le 3ème remplaçant. Il ne peut y avoir d'autres numéros sur le terrain. District du Var de Football 4 Il faut prévoir pour les remplaçants sur le banc de touche, une chasuble ou un vêtement de couleur différente des maillots des joueurs sur le terrain.

FRAIS DES OFFICIELS : Pour information, barème des frais des officiels : 65€ pour le central, 53€ pour chaque assistant lorsqu'il y en a, et le délégué 40€. Tout club a la possibilité de réclamer la présence de trois arbitres officiels. Les frais occasionnés par leur présence sont répartis à part égale par les deux clubs.

JOUEURS AVEC DOUBLE LICENCE : Soit une licence « libre » et « loisir » Soit une licence « libre » pour les clubs ayant une section « libre » et une « loisir » Soit une licence « loisir » et une « Futsal » Les clubs doivent communiquer au District le nom, le numéro de licence et le club d'appartenance des joueurs concernés pour enregistrement.

COUPE DU VAR : Cadrage prévu en novembre (semaine 46).

CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS

TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

CLUB	JOUR	LIEU	HORAIRE
ST MANDRIER	Jeudi	Stade Lanetière – St Mandrier	21h00
SIX FOURS LE BRUSC 1	Jeudi	Stade A. Baptiste – Six fours	20h30
BANDOL	Jeudi	Stade Deferrari – Bandol	20h30
CUERS PIERREFEU	Jeudi	Stade Loulou Gaffre – Cuers	21h00
FC LA LONDE LIBRE	Jeudi	Stade Vitria – La Londe	20h30
ST CYR	Jeudi	Stade Sisco à St Cyr	20h45
UNION MAHORAISE	Vendredi	Stade de La Beaucaire - Toulon	20h00
LA RESERVE	Lundi	Stade Ferme des Romarins – Toulon	20h00



District du Var de Football



SIBLAS	Lundi	Stade de l'escaillon Toulon	20h00
T. CLARET MONTETY	Lundi	Stade des Lices – Toulon	20h00
CARQUEIRANNE LA CRAU	Mercredi	Complexe l'Estagnol – La Crau	20h45
LE BEAUSSET	Lundi	Stade municipal	20h30
SPORTING CLUB TOULON	Lundi	Stade Mercheyer – Toulon	20h15
TOULON EST FUTSAL	Vendredi	Stade Saurin - Toulon	20h00

*Prochaine réunion
Mardi 27 Septembre 2022*

Le Président : Julien LE DORAN
La Secrétaire : Cathy DARDON